

# RENTRÉE 2023/2024

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie des accueils périscolaire ou extrascolaire (mercredis et vacances) pour l'année 2023/2024, vous devez compléter (ou mettre à jour) un dossier d'inscription sur le site de la Mairie de Novillars à compter du 11 juillet 2023.

[www.mairie-novillars.fr](http://www.mairie-novillars.fr)

Onglet

↳ Cantine

↳ <https://novillars.activecole.fr/inscriptions>

Ou créez votre compte parent

Saisissez un des codes qui vous a été fourni

Exemple : XXXX

Continuer

Puis tapez le code de votre enfant ici

## PERISCOLAIRE

Les services proposés aux familles comprennent l'accueil du matin à partir de 7h30, la restauration périscolaire et l'accueil du soir jusqu'à 18h (le goûter est fourni par les familles). Les inscriptions se font sur le site de la Mairie. Pour une meilleure prise en charge de vos enfants, merci de les inscrire uniquement les jours où ils restent au périscolaire et les désinscrire si quelqu'un les récupère.

### TARIFS

Quotient familial	de 0 à 800	de 801 à 1000 *	de 1001 à 1200 *	de 1200 A 5000 *
Périscolaire du matin 7h30-8h20	1 €	1,05 €	1,10 €	1,15 €
Restauration périscolaire 11h30-13h20	4,90 €	5,10 €	5,30 €	5,50 €
Périscolaire du soir 16h30-18h00	1,30 €	1,35 €	1,40 €	1,45 €

\*pour les QF supérieurs à 800 et à partir du 3<sup>ème</sup> repas pour les familles nombreuses le repas est à 4€.

### Restauration périscolaire

La fourniture des repas est assurée par Tisserand Restauration.

L'accueil est ouvert pour les enfants, autonome, dès la Petite section.

Aucun régime spécial ne sera servi, **excepté** repas sans viande de porc, ce qui devra être indiqué au moment de l'inscription.

### INSCRIPTIONS

- Le **mercredi avant 20h00 pour la semaine suivante.**
- Tout repas commandé sera facturé** (sauf cas de maladie avec certificat médical et appel à la mairie le jour de l'absence).
- En cas d'absence d'un enseignant**, les repas peuvent être **exceptionnellement annulés la veille avant 9h.** Sinon le repas sera facturé.
- Un enfant absent en classe le matin et qui est inscrit à la restauration périscolaire **ne peut en aucun cas** être amené à l'école pour le repas à 11h30.

### Lavage des dents

Les enfants qui souhaitent se brosser les dents peuvent apporter une **trousse** contenant une **brosse à dent** et un **tube de dentifrice** à leur nom.

## EXTRASCOLAIRE

### Accueil de loisirs des vacances

L'accueil est ouvert **pour les enfants d'âge élémentaire**, les après-midi de **13h30 à 17h30.** Les inscriptions se font sur le site de la Mairie.

### Périodes d'ouverture

- 1ère semaine des vacances d'automne
- 2 semaines des vacances d'hiver
- 1ère semaine des vacances de printemps
- 3 semaines en juillet pour les vacances d'été

### TARIFS

**7 € la semaine** pour tous, goûter fourni, hors coût d'une éventuelle sortie.

### Les temps du mercredi

Les inscriptions se font sur le site de la Mairie, à l'année pour les temps du matin et de l'après-midi.

## TARIFS

Quotient familial	de 0 à 800	de 801 à 1000 *	de 1001 à 1200 *	de 1200 A 5000 *
Loisirs du matin Facturation au mois	10€ par mois	11€ par mois	12€ par mois	13€ par mois
Loisirs de l'après-midi Facturation à l'année	70€			

## Horaires, âges et lieux

**Accueil de loisirs du MATIN : 8h30 à 11h30**, salle socio-culturelle. Pour les enfants scolarisés en maternelle (à partir de la petite section) et en élémentaire.

Inscription à l'année.

**Accueil de loisirs de l'APRES-MIDI : 13h30 à 17h**, salle socio-culturelle

Pour les enfants scolarisés en élémentaire. Inscription à l'année.

# ACCUEIL DE LOISIRS

2023/2024

## GUIDE D'INFORMATION

### PÉRISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE



**MAIRIE DE  
NOVILLARS**

03.81.55.60.45

[mairie.novillars@wanadoo.fr](mailto:mairie.novillars@wanadoo.fr)

[loisirs.novillars@laposte.net](mailto:loisirs.novillars@laposte.net)